



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



DSAC

FICHE D'IDENTIFICATION ULM DE CLASSE 1

(à joindre à la carte d'identification)

a	b	c		d		e					f	Rév n°
B	1	0	1	S	F	0	3	4	0	9	E	-

a) Construction en série : B - autres cas : A

b) Monoplace : 1 - Biplace : 2

c) Paramoteur : 01 - Pendulaire : 02 - Multiaxe : 03 - Autogire : 04 - Aérostat : 05 - ULM à motorisation auxiliaire : 1A - 2A - 3A - Hélicoptère : 06

d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	NRG XC II 19.5
Constructeur	APCO AVIATION LTD
Adresse	7 Chalamish St, Ind. Park 38900 CAESAREA - ISRAEL

DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prévues	n/a			
Options prévues	n/a			
Masse minimale	Masse maximale	Voilure		
		Fabricant	Modèle/Référence	
70 kg	155 kg	APCO AVIATION	NRG XC II 19.5	
Référence manuel d'utilisation	Référence manuel d'entretien		Surface à plat	Résistance minimale d'ancrage
MANUEL NRG II XC / PRO	MANUEL NRG II XC / PRO		19,47 m²	1000 daN
Limitations du constructeur de la voile vis-à-vis des GMP	Puissance maximum: 35 kw			



Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile
Document établi le : 13 Mars 2019

Visa de l'autorité

Chef du pôle navigabilité

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour toute copie conforme remise à l'acheteur.

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :....., est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

à le :
signature et cachet de l'entreprise